



## GESTION DE CRISE COVID-19

### **Lettre d'information du Maire**

Chère Gonfrevillaise, Cher Gonfrevillais,

Merci tout d'abord et avant tout, de respecter les consignes de sécurité sanitaire (et en particulier les mesures « barrière » à observer). Je suis bien conscient qu'elles perturbent fortement votre vie quotidienne en occasionnant bien des désagréments, des inquiétudes ou des appréhensions lorsque nous sommes privés ainsi de notre liberté de circuler, de côtoyer nos proches, nos amis, notre famille.

Néanmoins, le respect strict de ces mesures constitue une condition essentielle pour surmonter au plus vite cette crise sans précédent.

Une crise qui appelle beaucoup d'efforts, de compréhension, de solidarité et de bienveillance, et je suis fier de constater qu'à Gonfreville l'Orcher, fidèle à nos valeurs communes, la mobilisation est au rendez-vous. Il va nous falloir continuer.

**Votre Mairie, les élus et les agents, se sont adaptés au mieux pour vous accompagner et maintenir une continuité de service dans les domaines essentiels à votre quotidien.**

Avant de vous en rendre compte, je pense à nos agents municipaux et du CCAS, comme je pense à toutes celles et à tous ceux qui par leur emploi sont en première ligne : soignants et personnels de santé plus généralement à l'hôpital, dans les cabinets médicaux, agents des EHPAD, agents des services de secours et de sécurité, commerçants et salariés des commerces alimentaires, transporteurs, salariés des entreprises qui assurent une production ou des services de première nécessité, agents des collectivités publiques, enseignants qui accueillent les enfants de soignants...

Nous leur devons beaucoup et plus encore que des applaudissements, nous leur devons, après cette crise, les moyens (enfin) de pouvoir faire leur métier dignement sans avoir besoin de manifester pour se faire entendre. C'est ce que nous souhaitons avant cette situation et c'est ce que nous revendiquerons plus encore après la sortie de crise

Plus généralement, concernant l'activité économique qui est actuellement maintenue, je considère qu'elle doit être strictement limitée aux productions et services essentiels. Il n'est pas acceptable que des salariés soient contraints de se rendre en poste pour des activités qui ne relèvent pas d'une nécessité absolue en ces temps de crise.

L'heure est, plus que jamais, à la solidarité, à l'humanité pour traverser cette crise. Je sais pouvoir compter sur vous,

Respectueusement,

Le Maire,  
**Alban Bruneau**

**Nous limitons l'ouverture de nos services au strict nécessaire (administration générale, Etat-civil, Centre communal d'action sociale CCAS, propreté, sécurité, communication/information).**

Pour toute question, un numéro unique est à votre disposition : **02.35.13.18.00**

Contactez le avant de vous rendre éventuellement en mairie.

Concernant votre santé et celle de vos proches, il est important de vous conformer aux directives sanitaires. Pour toute question, **vous pouvez contacter le : 0.800.130.000**

## **Point de situation au 26 mars**

- **Maintien des accueils hôtel de ville et mairies annexes** (Gournay et Mayville) selon les jours et horaires habituels avec une permanence Etat-civil et accueil social pour ce qui est non reportable. Toutes les démarches se font sur rendez-vous pour pouvoir gérer les flux. Les mariages et PACS sont suspendus sur décision de l'Etat. En cas d'absolue nécessité, c'est le Procureur de la République qui peut prendre la décision.

### **SOLIDARITES**

- 2.000 courriers ont été distribués par le CCAS aux personnes âgées de 60 ans et plus pour leur proposer de s'inscrire sur **le registre des personnes vulnérables** (démarche analogue au « Plan canicule »). Ils ont été portés à domicile car la poste ne fonctionnait pas en début de semaine dernière. Un appel téléphonique est en place trois fois par semaine pour veiller sur les personnes et mettre en place des réponses adaptées en fonction des besoins si nécessaire.
- Maintien de la distribution des **chèques d'accompagnement personnalisés** auprès des familles suivies par le CCAS avec doublement de la part dédiée aux enfants (et qui bénéficient habituellement de la gratuité scolaire dans les écoles élémentaires municipales. Mesure qui va s'appliquer de fait aux collégiens car on ne distingue pas selon l'âge des enfants). Pour éviter les rassemblements et déplacements, comme demandé au niveau national, les chèques d'accompagnement ont été distribués à domicile par des agents de la ville de Gonfreville l'Orcher.
- Nous étions dans une période de **mise à jour des dossiers au niveau de l'aide sociale**. Il a été décidé de prolonger les droits acquis jusqu'à nouvel ordre et dans le cas d'une situation individuelle qui évoluerait défavorablement, possibilité de mise à jour sur rendez-vous.
- Mise en place d'un **dispositif d'appel par visiophonie à l'Ehpad** pour que les résidents puissent rester en lien avec leurs familles.
- **Pour les plus vulnérables**, les agents du CCAS sont en lien permanent avec les médecins, pharmaciens et aussi supermarchés pour mise en place d'une vigilance collective.

## **EDUCATION**

- En concertation avec l'Inspection académique, un **accueil des enfants des personnels soignants** en périscolaire et restauration scolaire, est actuellement organisé sur la semaine dans les écoles Turgauville et Arthur Fleury. Un accueil est également assuré le mercredi.
- Alors que l'examen de tous les projets de loi a été suspendu par le Chef de l'Etat, les services départementaux de l'Education nationale préparent actuellement, comme si de rien n'était, **la réforme de la Carte scolaire** qui a vocation notamment à acter des fermetures de classes pour la prochaine rentrée. C'est inacceptable. Avec le concours de notre député, j'ai demandé au Préfet et au Directeur des services de l'Education Nationale de suspendre immédiatement ce projet. Les conditions d'inscription dans les écoles n'étant pas réunies à ce jour puisque les parents ne peuvent pas se rendre dans leur mairie. Toutefois, si cette démarche ne devait pas aboutir, il est important de pouvoir assurer un enregistrement, à distance, des demandes d'inscription dans nos écoles. Si vous êtes dans cette situation, contactez-nous au 02.35.13.18.85 entre 10h et 12h ou entre 15h et 17h, ou par messagerie à l'adresse suivante : [contact@gonfreville-l-orcher.fr](mailto:contact@gonfreville-l-orcher.fr)

## **AUTRES SERVICES**

- Nous imprimons en très grand nombre les **attestations dérogatoires de déplacement** que nous mettons à votre disposition dans les commerces, accueils municipaux et professionnels de santé.
- Les ateliers municipaux ont préparé des **protections en plexiglas** qu'ils ont installées dans les accueils du pôle santé (bâtiment municipal), les accueils ville, la supérette de centre ville et les autres commerces encore ouverts, pour protéger population et salariés.
- Il a été demandé au service culturel et au service communication de réfléchir à des **initiatives permettant d'animer la vie des Gonfrevillais** pendant cette période de confinement (jeux concours, échanges, .....) via les outils numériques.
- La Communauté Urbaine a rétabli les **collectes de déchets ménagers** en porte-à-porte et à partir des points d'apport volontaire. Les collectes du tri sélectif demeurent quant à elles perturbées et la collecte des biodéchets en porte-à-porte est suspendue. Les déchets de jardin doivent être stockés sur vos parcelles. La collecte des bornes textile est suspendue également et les Centres de recyclage sont fermés. Enfin, le service précollecte (livraison et réparation de bacs) est organisé à partir de la moitié de ses capacités.
- Sur décision du Préfet, **l'essai mensuel des sirènes d'alerte** ne sera pas effectué en avril.
- La Poste nous informe que **la distribution du courrier** sera effectuée sur 3 jours par semaine, les mercredi, jeudi et vendredi. En revanche les bureaux de Gonfreville-l'Orcher, Harfleur et Gainneville étant fermés, les bureaux les plus proches sont situés à Montivilliers et au Havre-Caucrauville (9h à 12h et 14h à 17h). Je suis intervenu pour demander au plus vite la réouverture, ad minima pour des permanences, de notre bureau de poste.

## Numéros utiles

Numéro vert national : **0.800.130.000**

Pour les questions médicales : **116 117**

Psychologues à disposition : **08.05.389.922** (numéro vert)

Communauté urbaine (voiries, déchets...) : **02.35.22.25.25**

Pôle Emploi : **39 49** (Les conseillers sont disponibles par téléphone et par email via l'espace personnel des demandeurs d'emploi sur [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr). Ces derniers pourront y effectuer toutes leurs démarches en ligne : inscription, actualisation, changement de situation...)

Cellule de crise pour les entreprises : **02.35.52.22.00**

Permanence de Jean-Paul Lecoq, Député : **02.32.92.59.11**